

## APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

- Soutenir les travaux de restauration de la biodiversité aquatique et humide.
- Soutenir les études préalables aux travaux de restauration de la biodiversité aquatique et humide.



### La reconquête de la biodiversité, une ambition forte pour l'agence de l'eau

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

Suite aux appels à projets de 2017 et 2018 qui ont fait émerger de nombreux projets, l'agence de l'eau a souhaité amplifier ses actions dans le domaine de la biodiversité dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention et lance des appels à projets annuels sur cette thématique depuis 2019.



### Qu'est-ce que la trame turquoise ?

**La « trame turquoise » se définit comme l'espace fonctionnel nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide.**

Elle est composée d'espaces naturels secs et humides, (zones humides, cours d'eau, pelouses, prairies, forêts,...), ainsi que de formations végétales linéaires ou ponctuelles (haies, mares...).

La « trame turquoise » englobe la trame bleue et la partie de la trame verte en interaction forte avec la trame bleue. La trame turquoise a une fonction écologique majeure dans le cycle de vie des espèces liées aux milieux aquatiques et humides (déplacement, reproduction, alimentation,...)

Elle peut également constituer un corridor écologique - entre les masses d'eau, les milieux aquatiques et les zones humides périphériques ou ponctuelles - favorable à l'atteinte du bon état écologique et propice à la circulation des espèces.

Il s'agit d'un concept technique, lié à un espace de projet.



Voir la vidéo sur YouTube  
« Eau et Biodiversité - Agissons,  
c'est vital! La trame turquoise »

## Quels projets sont soutenus ?

Tout projet visant :

- **La restauration du fonctionnement global des milieux** au sein de la trame turquoise par des travaux de restauration des habitats secs et humides ;
- **La restauration des habitats de la trame bleue** pour des espèces cibles (hors champ des aides classiques). Ces espèces de faune et de flore sont à définir localement en fonction des enjeux et des menaces ;
- **La restauration des continuités écologiques** favorisant la circulation des espèces-cibles au cours de leur cycle de vie (création / restauration d'un réseau de mares dans le cadre d'une stratégie globale, plantations de haies dans le cadre d'une stratégie globale...);
- **Les études opérationnelles de caractérisation de la « trame turquoise »** préalables aux actions à mener à cette échelle ;
- **Les études opérationnelles, préalables aux actions, visant la restauration de la biodiversité aquatique et humide de la trame bleue et de la trame turquoise.**

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides **jusqu'à 70 %** du montant des dépenses éligibles du projet (sauf cas particuliers).

L'agence consacre une enveloppe financière de **6 millions d'euros** à cet appel à projets.

## Comment candidater ?

Le règlement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur [www.eaurmc.fr/biodiversite2020](http://www.eaurmc.fr/biodiversite2020)

**Adressez votre dossier ensuite à votre délégation régionale de l'agence de l'eau.**

## À qui s'adresse cet appel à projets ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cet appel à projets s'adresse aux :

- collectivités (communes, départements) et leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale - EPCI), syndicats mixtes ou établissements publics (EPTB, EPAGE...);
- associations (conservatoires d'espaces naturels (CEN), gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature, fédérations des chasseurs, fédérations de pêche...);
- conservatoire du littoral, conservatoires botaniques,...
- établissements publics de l'État (parcs nationaux...);
- industriels (dans le respect de l'encadrement européen au titre des aides d'État);
- fondations privées;
- organismes consulaires.



### > DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée  
25000 Besançon  
Tél. : 04 26 22 31 00  
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

### > DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 76 19 00  
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

### > DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble le Noailles - 62, la Canebière  
CS90464 - 13207 Marseille cedex 01  
Tél. : 04 26 22 30 00  
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

### > DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial  
219, rue le Titien  
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 26 22 32 00  
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

### > SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz  
69363 Lyon cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00

